Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260924-DEL_240926_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire
Commune de BALLAN-MIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 18 septembre 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 26

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt Quatre Septembre, à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de BALLAN-MIRE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Thierry CHAILLOUX, Maire.
La séance est publique.

Etaient présents : MM. JAVELOT, LE GOFF, METAY, FERIAL, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, LICHERON, DESNOUX, RICHET, FANDANT, MARCHAND, LOUVEAU, TIEURCELIN, RUTARD, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, DEZE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, GONNEL.

Etaient excusés : MM. : GOUJON, JAHAN.

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à : MM. : CHAILLOUX, DESNOUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. M. le Maire ouvre la séance.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Brigitte DONNEAU

Délibération n° 08 : Présentation du rapport d'activités 2025 de la SET Energie

Sur la base de l''article L. 1524-51 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport des administrateurs au sein de la SET Energies – SEE est présenté à l'organe délibérant de la collectivité qu'ils représentent au sein du Conseil d'administration de la SET Energies - SEE.

Ce rapport, qui porte en l'espèce sur l'exercice 2025, a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Par délibération en date du 8 avril 2026, la Conseil municipal de BALLAN-MIRE a désigné Matthieu LOGEAIS pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de la SET Energies-SEE. Il lui revient donc de présenter ce rapport, joint à la présente délibération.

A titre principal, ce rapport fait apparaître des difficultés, qui avaient été évoquées dès la fin de 2024, avec une double cause :

- Des recettes inférieures aux prévisions, à cause de contrats annulés ou reportés ainsi que de perspectives qui n'ont pas débouché sur des engagements concrets, du fait, notamment, des difficultés financières rencontrées par les collectivités territoriales.
- Des coûts plus élevés que prévus, qui s'expliquent par des temps agents plus importants qu'anticipé.

Le résultat d'exploitation ressort donc - 222.068 €, pour un résultat net, après intégration d'un résultat financier de 10.457 €, à -211.610 €.

Les perspectives de développement sont en outre incertaines, avec un résultat courant avant impôt anticipé à - 140.923 € pour 2026.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260924-DEL_240926_08-DE

En ce qui concerne la Ville de BALLAN-MIRE, on note la conclusion d'une mission d'études préalables en vue d'une part de la rénovation énergétique de l'école Jean-Moulin et, d'autre part, de l'aménagement d'une piste de roller solarisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- PREND ACTE de la présentation du rapport des administrateurs au sein de la SET Energies – SEE par son représentant au sein du Conseil d'administration de celle-ci.

Il est précisé que :
- MM. CHAILLOUX et LOGEAIS ne prennent pas part au vote

Le Secrétaire de séance

Brigitte DONNEAU

Le Maire,

Thierry CHAILLOUX